

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 5 novembre 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de règlement numéro 350-94 modifiant le règlement numéro 350 afin d'interdire désormais la vente au détail du cannabis et de ses produits dérivés sur l'ensemble du territoire, sauf dans les zones d'utilisation commerciale 3013-C-06, 3042-C-03, 3049-C-03, 3059-C-03, 3085-C-04, 4043-C-03, 4044-C-03, 4045-C-03 et 4048-C-03

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

3.2 Projet de règlement numéro 350-95 modifiant les règlements numéros 350 et 351 afin :

- de réduire les normes de lotissement touchant les bâtiments jumelés dans la zone d'utilisation résidentielle 9008-H-12 de 12 mètres à 10,6 mètres pour la largeur minimale et de 360 mètres carrés à 318 mètres carrés pour la superficie minimale d'un lot régulier;
- d'autoriser dans la zone d'utilisation résidentielle 4230-H-23, les usages du groupe d'usages « Résidence XII » (5 à 6 logements isolés);
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) 2225-X-07 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13;
- de permettre sur l'ensemble du territoire les enseignes publicitaires électroniques à message variable exclusivement lorsque de telles enseignes sont installées par la Ville, ses employés, ses mandataires ou fournisseurs autorisés et qu'elles portent l'identification visuelle de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- d'augmenter la hauteur maximale des enseignes directionnelles de 2,75 mètres à 3,85 mètres, dans la zone d'utilisation industrielle 2103-I-01;
- d'abroger l'annexe VI (zone 2225-X-07) rendue caduque.

(Le territoire visé est situé dans le district (Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Vert/de l'Albatros et à proximité de l'intersection Roland-Salvail/Marcel-Breault, dans le district Sacré-Coeur, à proximité de l'intersection Morison/Mailhot, dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Boullé/du Golf et sur l'ensemble du territoire)

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018

Administration générale

6. Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Programme AccèsLogis Québec – Projet « Le Concorde » – Appui au projet (CP181029, art. 2.8)



7. Journée mondiale de l'enfance – La Grande semaine des tout-petits 2018 – Proclamation

Finances

8. Carburants en vrac – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

Génie

10. Déversoir Pratte – Remise à niveau – Mandat à consultants (CP181022, art. 5)
11. Déversoir Laflamme – Installation d'un séparateur hydrodynamique, secteur Saint-Pierre – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Engagement de la Ville

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

12. Location de tracteur routier pour citerne – Contrat
13. Élimination des déchets de traitement du CVMO – Prétraitement et lits filtrants à l'usine d'épuration – Contrat

Ressources humaines

14. Politique relative à la tenue vestimentaire des employés – Mise à jour – Approbation (CP181029, art. 20)
15. Ressources humaines – Préposé(e) à la Cour municipale – Autorisation à combler le poste (CP181029, art. 21)
16. Ressources humaines – Contremaître au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Autorisation à combler le poste (CP181029, art. 22)
17. Ressources humaines – Poste de technicienne au support informatique – Abolition (CP181029, art. 23)
18. Ressources humaines – Élisabeth Caron – Permanence (CP181029, art. 24)
19. Ressources humaines – Terminaison d'emploi

Travaux publics

20. Déneigement des secteurs Sainte-Rosalie et Assomption – Cession de contrat (CP181029, art. 7)
21. Travaux pour entrepreneur peintre – Résiliation de contrat
22. Véhicule utilitaire sport – Contrat
23. Mélange bitumineux – Contrat

Urbanisme

24. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP181029, art. 8, points 3.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1 et 6.2)



25. Dérogation mineure – 1425 de Carillon – Approbation (CP180924, art. 7, point 12.1)
26. Dérogation mineure – 2855-2865 Dumesnil – Approbation (CP180924, art. 7, point 12.2)
27. Refonte réglementaire – Étude sur l’affichage – Mandat à consultants (CP181009, art. 13)

Réglementation

28. Projet de règlement numéro 1600-222 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux en ce qui a trait à la rue Cherrier, à l’avenue Saint-Joseph, au boulevard Laurier Est et aux terrains de stationnement du Centre de congrès et du parc Les Salines (CP181029, art. 6, points 6.2, 6.3, 6.7 et 6.8)
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
29. Projet de règlement numéro 1600-223 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait au boulevard Laurier Ouest (RP181001, art. 1.2)
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
30. Projet de règlement numéro 240-26 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) afin :
 - d’ajouter une nouvelle catégorie d’usages admissible au règlement numéro 240, à l’intérieur du périmètre urbain, soit l’aménagement d’espaces pour dormir dans un édifice occupé par des bureaux
 - de prévoir désormais la tarification applicable à la catégorie « entreposage de véhicules automobiles » sur des terrains construits et situés dans les parcs industriels Olivier-Chalifoux, Camille-Mercure et Théo-Phénix à l’intérieur du règlement numéro 3 concernant la tarification de certains biens, services ou activités (CP180626, art. 4, point 9.2)
 - A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d’assemblée publique
 - B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d’Aquin, à proximité de l’intersection Martineau/Jefo)
31. Adoption du second projet de règlement numéro 350-94 modifiant le règlement numéro 350 afin d’interdire désormais la vente au détail du cannabis et de ses produits dérivés sur l’ensemble du territoire, sauf dans les zones d’utilisation commerciale 3013-C-06, 3042-C-03, 3049-C-03, 3059-C-03, 3085-C-04, 4043-C-03, 4044-C-03, 4045-C-03 et 4048-C-03

(Le territoire visé est situé sur l’ensemble du territoire de la Ville)
32. Adoption du second projet de règlement numéro 350-95 modifiant les règlements numéros 350 et 351 afin :
 - de réduire les normes de lotissement touchant les bâtiments jumelés dans la zone d’utilisation résidentielle 9008-H-12 de 12 mètres à 10,6 mètres



pour la largeur minimale et de 360 mètres carrés à 318 mètres carrés pour la superficie minimale d'un lot régulier;

- d'autoriser dans la zone d'utilisation résidentielle 4230-H-23, les usages du groupe d'usages « Résidence XII » (5 à 6 logements isolés);
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) 2225-X-07 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13;
- de permettre sur l'ensemble du territoire les enseignes publicitaires électroniques à message variable exclusivement lorsque de telles enseignes sont installées par la Ville, ses employés, ses mandataires ou fournisseurs autorisés et qu'elles portent l'identification visuelle de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- d'augmenter la hauteur maximale des enseignes directionnelles de 2,75 mètres à 3,85 mètres, dans la zone d'utilisation industrielle 2103-I-01;
- d'abroger l'annexe VI (zone 2225-X-07) rendue caduque

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection du Vert/de l'Albatros et à proximité de l'intersection Roland-Salvail/Marcel-Breault, dans le district Sacré-Coeur, à proximité de l'intersection Morison/Mailhot, dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Boullé/du Golf et sur l'ensemble du territoire)

33. Adoption du règlement numéro 1600-221 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues du Sacré-Cœur Ouest, des Seigneurs Ouest, Lemire, Daniel-Johnson Ouest et Morin, aux avenues Bernier, Richelieu, Sainte-Anne et de l'Hôtel-Dieu et au boulevard Casavant Est
34. Adoption du règlement numéro RM 330-3 modifiant le règlement numéro RM 330 (stationnement) en ce qui a trait au rang des Érables

Services juridiques

35. Lots 5 458 530 et autres (rue du Tertre) – 9226-7830 Québec inc. et autres – Cession et servitude en faveur de la Ville
36. Lot P 1 840 894 (chemin de la Rive) – Mohamed Kabani – Servitude de tolérance
37. Vente pour taxes 2017 – Lot 2 037 902 (boulevard Laurier Est) – Vente en faveur de la Ville
38. Lots 5 012 748 et 5 771 689 (parc industriel Théo-Phénix) – Jefe Immobilier Canada inc. – Vente par la Ville (CP180827, art. 28)

Documents déposés

39. A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement numéro 350-92-2 modifiant le règlement numéro 350 afin de permettre, dans la zone d'utilisation résidentielle 4228-H-23, l'aménagement d'une terrasse sur le toit d'un immeuble abritant des usages résidentiels et ce, malgré que la hauteur maximale en mètres ou en nombre d'étages permis pour la zone soit atteinte et ce, en imposant des conditions d'aménagement d'une telle terrasse;



B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)

40. Levée de la séance